

5 octobre 2016



Contribution de Marie-Laurence FAESSEL

faessel.marie-laurence@orange.fr

Un SCOT "tronqué" ? À qui la faute ?

Je n'ai pas toujours la possibilité de participer aux réunions du Conseil de développement pour des raisons professionnelles. Néanmoins, j'en suis les travaux à distance, lorsque j'en ai la possibilité, ainsi que les contributions apportées, et tout autant, l'actualité de notre territoire.

Je réagis aujourd'hui à la contribution d'André Herbreteau au sujet du SCOT, qui développe l'idée de Jean Renard, formulée dans sa contribution estivale, d'une révision d'un SCOT qui serait "tronqué".

Le pôle métropolitain a la responsabilité de déterminer et d'harmoniser le développement urbanistique et rural dans le respect de toute la réglementation environnementale, d'habitat, d'aménagement, d'implantations de zones d'activités, de zones commerciales, et autres, sur le périmètre que recouvre le schéma de cohérence territoriale, ou SCOT.

Les missions sont claires¹:

Les activités du Pôle métropolitain Nantes-St Nazaire s'articulent autour de 2 champs :

- 1. Le Schéma de cohérence territoriale (élaboration, approbation, suivi et révision, modification)
- 2. La mise en œuvre d'actions d'intérêt métropolitain, définies comme telles par délibérations concordantes des intercommunalités du Pôle, dans ses domaines de compétence suivants :
 - le développement économique (Document d'aménagement commercial/DAC, schéma logistique, schéma des sites d'activités, etc.)
 - le développement de services et d'infrastructures de transport (schéma des mobilités, etc.)
 - l'accompagnement pré-opérationnel de projets urbains (pôles structurants, Europan, EcoCité/ Ville de demain, appel à concepteurs "Eau et Paysages", etc.)
 - la protection de l'environnement (trame verte et bleue, outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre Basémis, etc.)

Le périmètre du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, qui était à l'origine le "syndicat mixte du SCOT Nantes Saint-Nazaire", créé en 2003, et qui comprend aujourd'hui six intercommunalités, qui ont rejoint volontairement le syndicat mixte, constitue le périmètre de ce SCOT.

Les six intercommunalités aujourd'hui membres du pôle métropolitain sont cinq EPCI² fondateurs : Nantes Métropole, la CARENE (communauté d'agglomération de la région nazairienne) et les communautés de

-1-

¹ http://www.nantessaintnazaire.fr/qu-est-ce-que-c-est/ - missions)

² EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

communes Cœur d'estuaire, Erdre et Gesvres et Loire-et-Sillon, ainsi que la communauté de communes de la région de Blain, qui a souhaité rejoindre le SCOT en 2010 et dont l'adhésion a été votée à l'unanimité par le comité syndical.

Tous ces EPCI sont situés au nord de la Loire, mais l'adhésion, me semble-t-il, avait été proposée à tous les EPCI voisins.

C'est au titre de ce périmètre du SCOT de Nantes Saint-Nazaire que le pôle métropolitain a réalisé cette révision du SCOT, soi-disant "tronqué". Ce SCOT, et par conséquent, sa révision, ne concernent que ces six intercommunalités. C'est sur le territoire de l'un de ces six EPCI, la communauté de communes d'Erdre-et-Gesvres, que se situe l'espace retenu pour le futur aéroport du grand ouest, puisque Notre-Dame-des-Landes est située sur ce territoire.

Le périmètre du SCOT n'inclut pas les autres communautés de communes de Loire-Atlantique qui n'ont pas souhaité y adhérer. Je ne pense pas me tromper en disant que le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire est tout à fait ouvert à accueillir en son sein les communautés de communes voisines qui le souhaitent et sans la moindre réserve liée à une connotation politique. L'intégration de la communauté de communes de la région de Blain le prouve, de même que le financement des études réalisées de façon tout à fait équitable pour toutes les intercommunalités membres dans le cadre du projet "Eau et paysages", qui est une véritable mise en valeur pour chacun des territoires.

Je suis convaincue, et j'ai des raisons objectives et apolitiques de l'être, que toutes les intercommunalités voisines désireuses de se joindre à ce projet de territoire sont bienvenues et ceci, dans un esprit constructif pour tous les EPCI membres et futurs membres du pôle métropolitain.

Il me paraît très clair que si les communautés de communes situées au sud de Nantes ne sont pas associées aux décisions relatives à la révision du SCOT et notamment, à l'aéroport du grand ouest, c'est d'abord parce qu'elles n'ont pas souhaité adhérer au périmètre de ce SCOT et à son projet constructif, étayé et équitable pour le territoire. Je ne me prononcerai pas sur leurs raisons, mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre qu'apporte la dynamique collective territoriale si on ne la partage pas.

C'est ma réflexion, j'espère qu'elle ne heurte personne, mais elle est éclairée, notamment parce que j'ai aussi pu évaluer les réticences des communautés de communes du sud de la Loire à participer à cette dynamique métropolitaine et collective de territoire, si elle n'est pas circonscrite et absolument limitée à leur pur intérêt de développement touristique.